



Sur-loyer exigé pour hébergement à titre gracieux

Par **daniel lefebvre**, le **14/03/2010** à **07:24**

Bonjour,
J'héberge à titre gracieux depuis 5 ans un ami. Il n'est pas colocataire et n'émarge pas sur mes quittances de loyer. Cette année l'organisme logeur a exigé sa feuille d'imposition. Résultat: sur-loyer de 22€ par mois
Normal ou pas ? Sur quel texte s'appuie-il ?
Merci de vos réponses et/ou commentaires

Par **Tisuisse**, le **15/03/2010** à **14:48**

Bonjour,
Je suppose que vous vivez dans un appartement type HLM, donc d'un bailleur social. S'il est prévu un montant du loyer modulable en fonction des revenus de l'ensemble des personnes l'occupant, la révision du loyer me paraît logique.